



Compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2007

Présidence de M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne
Secrétaire : Madame Aude FLOURIOT- BRISTOT

Présents : M. HÉRAULT, Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne,
Mme DUCASSÉ, M. MEILLAT, Mme MANTE, Mme HERFELD, M. TARER, M. VEYRAT, M. BRAT, M.
FEYDEL
Adjoints au Maire

Mme MAREST, Mme BAZIN, M. PERRIOT, Mme MOULINET-SIAT, Mme BOLLIET, M. ARNOL, Mme
RENVOISÉ, Mme DUPEYRAT, M. LAURENT, M. LECHEVALIER, M. POTIER, Mme AUBERT, Mme
FLOURIOT-BRISTOT, M. BANQUY, M. VUCÉKOVIC, M. MIALET, M. GUILLEMENOT, Mme BERNARD
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

M. COURTOIS ayant donné procuration à M. LECHEVALIER
Mme BINELLO ayant donné procuration à Mme HERFELD
Mme PERROT ayant donné procuration à Mme MOULINET
Mme FILIP ayant donné procuration à Mme RENVOISÉ

Absents :

Mme LE NOXAIC
M. BOUISSET
M. JOSSE
M. ZAMMIT

ADOpte À L'UNANIMITÉ

le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2007

ADOpte À L'UNANIMITÉ

l'ordre du jour de la présente séance

APPROUVE À LA MAJORITÉ

ABSTENTIONS : MM. BANQUY, GUILLEMENOT, MIALET et Mme BERNARD

les propositions d'ouverture de crédit de la décision modificative n° 3

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

de reverser la part de la TEOM à la CASVS sur la base du coût réel du traitement des ordures ménagères de l'année 2007 pour la période de janvier à septembre et forfaitaire d'octobre à décembre, précise que le montant du mandat à émettre en faveur de la CASVS s'élève à 1 101 874 € et dit que le reversement du solde, c'est-à-dire le dernier ajustement concernant la période d'octobre à décembre, interviendra en janvier 2008.

PROPOSE À L'UNANIMITÉ

de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 € par mètre de canalisation de distribution, soit un montant de redevance de 2 480 €, propose que ce montant soit revalorisé chaque année sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implanté sur le domaine public communal mais aussi par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier, et propose que la redevance due au titre de 2007 soit fixée au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de l'entrée en vigueur du décret du 25 avril portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

le SIARV à réaliser sur les propriétés communales concernées les travaux d'aménagement des berges de l'Yerres dans le cadre de la liaison verte.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

de passer un avenant n°1 au marché avec la société T.P.S. pour les travaux de moins values concernant les travaux de réfection complète de la voirie avenue du Maréchal Lyautey et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant, le montant de cet avenant s'élevant à – 7 460,17 € TTC, portant le marché à 157 002,40 € HT soit 187 774,87€ TTC.

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux de serrurerie métallerie dans les bâtiments communaux, à passer et à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue.

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux de maintenance en couverture plomberie dans les bâtiments communaux, à passer et à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue.

Monsieur LAURENT entre en séance à 21H12

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché d'assurance « dommages aux biens » concernant une modification du taux de cotisation et des franchises applicables en cas d'incendie et d'explosion.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

de passer l'avenant n° 1 au marché fournitures de bureaux avec la société BURO+ DÉVELOPPEMENT pour changement de raison sociale et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

de passer l'avenant n° 1 au marché fournitures de consommables papier – fourniture d'enveloppes et divers – avec la société BURO+ DÉVELOPPEMENT pour changement de raison sociale et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Monsieur MIALET quitte la salle à 21H17

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

de prendre un avenant n° 1 au marché avec la société LERICHE LOCATION pour la location de mini bus pour le Service Jeunesse, entérine les nouveaux tarifs de location et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Monsieur MIALET rentre en séance à 21H20

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

les termes de l'avenant n° 1 à la convention de plan local de développement de la lecture entre le Département de l'Essonne et la Ville de Montgeron, portant sur le programme de la saison 2007-2008 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

ACCEPTE À L'UNANIMITÉ

les CESU, à compter du 1^{er} janvier 2008, en tant que titre de paiement pour les structures petite enfance, autorise Monsieur le Maire à signer le dossier d'affiliation concernant la mise en application de ce dispositif et opte pour un remboursement de 21 jours, autorise la modification des actes constitutifs des régies des services concernés et l'habilitation des régisseurs à accepter en paiement, les CESU.

M. VUCÉKOVIC entre en séance à 21H27.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

les termes de la convention entre la Commune de Montgeron et l'association HABINSER relative à la mise à disposition de 4 logements d'urgence sis, 4 rue de Presbytère, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et précise que ces logements sont mis à la disposition de l'association HABINSER pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2008.

AUTORISE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, MM. GUILLEMENOT et MIALET ne prenant pas part au vote en raison de leur qualité de membres du LIONS CLUB

à céder les tracteurs Massey Ferguson et Motostandard et remorque DEVES réformés à l'association « Lions Club de Montgeron ».

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

de fixer à 180 € net la rémunération d'un intervenant pour l'animation de la conférence intitulée « Horemheb : un militaire au pouvoir », programmée le 21 mars 2008 et précise que la rémunération de l'intervenant se fera au moyen d'un bulletin de salaire.

La Séance est levée à 21 H 35

Gérald HÉRAULT

Maire de Montgeron

Vice Président du Conseil Général de l'Essonne